

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Les-retombees-de-la-creation-d-une-nouvelle-organisation-syndicale-internationale-sur-le-mouvement-syndical-dans-les-Ameriques>

Les retombées de la création d'une nouvelle organisation syndicale internationale sur le mouvement syndical dans les Amériques

Date de mise en ligne : vendredi 11 mars 2005

- Notre Amérique -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La Chronique des Amériques

Mars 2005 No 08.

Le syndicalisme international va sans doute être marqué au cours des prochaines années par de grandes transformations structurelles. Le récent congrès de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a marqué une étape cruciale dans ce processus de réorganisation. Dans la présente chronique, nous allons présenter rapidement les principaux acteurs syndicaux à l'échelle mondiale, avant de faire état des initiatives prises lors du plus récent congrès de la CISL tenu au Japon, en décembre 2004, et de nous pencher, en dernier lieu, sur les retombées éventuelles d'une telle initiative pour les acteurs syndicaux dans les Amériques.

L'état des lieux

Le syndicalisme international est actuellement constitué de trois grandes confédérations. La plus ancienne, la *Confédération mondiale du travail* (CMT), est née en 1920 sous le nom de *Confédération internationale des syndicats chrétiens* (CISC). Elle regroupe aujourd'hui quelque 144 organisations, provenant de 116 pays et compte 26 millions de membres. Elle comprend trois organisations régionales, à savoir la *Brotherhood of Asian Trade Unions* (BATU), l'*Organisation démocratique syndicale des travailleurs africains* (ODSTA) et la *Central latinoamericana de trabajadores* (CAT). Même si elle rejoint quelques syndicats en Amérique du Nord, à savoir deux organisations syndicales au Canada, la *Centrale des syndicats démocratiques* (CSD) au Québec et une petite organisation catholique de l'Ouest canadien, la *Christian Labour Association of Canada* et une seule aux États Unis, la *National Alliance of Postal and Federal Employees*, la CMT ne dispose pas d'aucune organisation régionale nord-américaine. La CMT comprend aussi neuf fédérations professionnelles internationales.

La deuxième grande organisation est la *Fédération syndicale mondiale* (FSM), qui a été fondée en 1945, dans la foulée de la création de l'ONU. Elle prétendait être la seule grande organisation mondiale rassemblant la classe des travailleurs. Cependant, le début de la guerre froide en 1947 a eu raison de son unité et, dès 1949, une scission en son sein, menée à l'instigation des organisations syndicales des États-Unis et du Royaume-Uni, a conduit à la création de la *Confédération internationale des syndicats libres* (CISL). Officiellement, en 2000, la FSM ne représentait plus que 40 millions de travailleurs provenant de 74 pays.

Ainsi la troisième organisation, la CISL, avec ses 234 organisations affiliées dans 152 pays ou territoires sur les 5 continents et avec ses 148 millions de travailleuses et travailleurs, représente sans conteste, la plus grande fédération syndicale à l'échelle mondiale. Au Canada, le *Congrès du travail du Canada* (CTC) et la *Confédération des syndicats nationaux* (CSN) y sont affiliés. Par ailleurs, la CISL est composée de trois organisations régionales : l'Organisation régionale Asie-Pacifique (ORAP), l'Organisation régionale africaine (ORA), et l'Organisation régionale interaméricaine du travail (ORIT). Et même si la CISL n'est pas structurée en organisations professionnelles, elle n'en maintient pas moins des liens privilégiés avec des fédérations syndicales internationales, comme l'Internationale de l'éducation ou l'Internationale des services publics.

À ces organisations internationales, il faut ajouter des organisations régionales autonomes. La plus connue est sans doute la *Confédération européenne des syndicats* (CES), créée en 1973, qui cherchait à faire contrepoids au rôle qu'assumait le patronat dans l'intégration européenne. La CES compte 76 organisations, provenant de 34 pays et regroupant 60 millions de membres. À l'intérieur de la confédération, 39 conseils syndicaux interrégionaux assument la coopération syndicale transfrontalière. Parmi les autres organisations régionales autonomes, on peut mentionner la *Confédération internationale des syndicats arabes* (CISA), qui regroupe des syndicats en provenance de ces pays et l'*Organisation de l'unité syndicale africaine* (OUSA), qui regroupe les syndicats du continent africain.

C'est dans ce contexte général que, comme à tous les quatre ans, la CISL a tenu son congrès mondial sous le thème Mondialiser la solidarité. Construire un mouvement syndical mondial pour l'avenir à Myasaki, au Japon, du 5 au décembre 2004.

Un congrès branché sur les réalités du monde du travail.

Un vent nouveau a soufflé sur ce congrès [1] qui a engagé une critique franche du syndicalisme international pratiqué par la CISL et qui a affiché une nette volonté de changement, que reflète bien la citation suivante tirée des documents du Congrès :

...(...) aucune action n'a suffi pour améliorer de manière significative l'application à l'échelon mondial des droits des travailleurs et travailleuses au cours de ces dernières années...

...Néanmoins, [cette critique du syndicalisme international] reflète bien une préoccupation devant le manque de lien adéquat entre notre action à l'échelle internationale et l'action syndicale à l'échelon national. (Pour le moment, nous n'offrons) qu'un service diplomatique, alors que ce qui est nécessaire, c'est un service pour l'organisation des travailleurs, la négociation et l'apport d'une solidarité efficace...

Cette critique porte à la fois sur la pratique et sur les structures ; elle vise l'action et elle prône le retour à un syndicalisme de lutte, d'engagement et de proposition, par opposition au simple lobbying. Elle s'en prend au fonctionnement bureaucratique de la fédération et elle propose la diminution du nombre de comités permanents en faveur d'interventions ponctuelles, ciblées et organisées par le secrétariat. Elle défend une approche planifiée de mise en oeuvre des décisions du Congrès. Elle s'attaque aux questions de coordination et de cohérence de l'action régionale. Elle propose d'accélérer le processus d'unification du mouvement syndical à l'échelle internationale. Enfin, elle appelle à une nouvelle efficacité du mouvement syndical, grâce à l'établissement de liens et d'alliances avec la société civile et à la confrontation avec les partis politiques.

Le déroulement même du congrès marquait cette volonté de renouveau, de démocratie, de participation et d'engagement. Plutôt que de proposer une succession de discours présentant les conjonctures nationales ou sectorielles, le Congrès a préféré organiser ses débats autour d'un thème central, le syndicalisme international, son fonctionnement et ses structures, d'où est sortie la proposition de création d'une nouvelle organisation syndicale internationale.

Que signifie la construction d'une nouvelle organisation syndicale internationale pour les Amériques ?

Le panorama complet des forces syndicales dans les Amériques est complexe. Retenons que les formes de représentations, de négociations, de même que le niveau de représentativité varient énormément au Nord au Sud. Au Canada, l'accréditation et la négociation s'exercent, règle générale, par établissement. Le taux de syndicalisation est d'environ 40% au Québec et de 30% dans le reste du pays. Aux Etats-Unis, une seule organisation, l'*American Federation of Labor- Congress of International Organization* (AFL-CIO), avec ses 13 millions de membres, est affiliée à la CISL et là aussi, règle générale, l'accréditation et la négociation se pratiquent par établissement, mais le taux de syndicalisation n'est que de 13%.

En revanche, au sud du Rio Grande, les formes et les contenus de représentations syndicales et de négociations varient considérablement d'un contexte à l'autre, tandis que les trois grandes fédérations internationales, la CISL, la CMT et la FSM sont souvent présentes dans un même pays.

En Amérique latine, comme en Asie et en Afrique, le syndicalisme des cinquante dernières années a été marqué par la guerre froide. Des syndicats plus ou moins liés aux partis communistes et affiliés à la FSM, faisaient face à des syndicats soutenus par le monde capitaliste, affiliés à la CISL, avec, entre les deux, des syndicats affiliés à la CMT, d'orientation historique socio-chrétienne. L'opération de création d'une nouvelle organisation unifiée mise de l'avant par la CISL, et reprise par la CMT, reflète ainsi à la fois le déclin de la FSM et les changements intervenus à

l'intérieur même de la CISL, quant à sa mission historique dans sa lutte contre le communisme [2]. C'est ainsi que l'on assiste, de la part de la CISL à l'heure actuelle, à une reconversion de son action revendicative en direction de la défense des droits, de la résistance aux multinationales, de la contestation de la globalisation, de la promotion de la démocratie et de la paix, qui occupent désormais l'entièreté du champ de ses préoccupations. En ce sens, le processus d'unification en cours est engagé à partir de principes et de valeurs qui n'ont plus rien à voir avec ceux qui étaient défendus par la confédération au temps de la guerre froide.

Les propositions avancées actuellement ne minent en rien le respect des choix organisationnels faits par les travailleurs et les travailleuses, c'est-à-dire qu'elles reconnaissent la pleine liberté syndicale et le pluralisme. Cependant, il va de soi que le mouvement d'unification internationale aura des retombées au niveau national. Au Canada, comme nous l'avons vu, deux organisations syndicales sont affiliées à la CISL et deux à la CMT, tandis que plusieurs ne sont pas affiliées au niveau national, ni non plus au niveau international. Il restera donc à voir quelles seront les retombées de cette unification sur le terrain dans un contexte où les divisions entre centrales durent et perdurent parfois depuis longtemps.

De plus, étant donné que les organisations syndicales non affiliées à l'une ou l'autre des deux confédérations impliquées dans l'unification en cours sont invitées à participer à cette construction, on peut s'attendre à un véritable brassage à l'intérieur du monde syndical au niveau local. Et c'est sans doute moins en Amérique du Nord, mais bien en Amérique latine, que ces changements auront les répercussions les plus importantes.

Par exemple au Mexique, jusqu'à tout récemment, la Confédération des travailleurs mexicains (CTM) était seule affiliée à la CISL. Or, depuis 2003, une nouvelle organisation, l'Union nationale des travailleurs, formée aussi bien de syndicats issus de la CTM que de syndicats indépendants, s'est affiliée à la CISL, tandis qu'un de ses membres, le *Frente autentico del trabajo* (FAT) a maintenu son affiliation à la Confédération mondiale du travail (CMT). Dans le même ordre d'idées, en Uruguay, la *Plenario intersindical de trabajadores- Convencion nacional de trabajadores* (PIT-CNT) n'est pas affiliée au niveau international, ce qui ne l'empêche pas de jouer un rôle majeur dans la Coordination syndicale du Cône sud qui regroupe les syndicats des quatre pays membres du MERCOSUR. C'est aussi le cas de la *Central de los trabajadores argentinos* (CAT), qui n'est pas affiliée non plus, et qui collabore déjà avec la Confédération générale du travail de la République argentine qui, elle, est affiliée à la CISL et, par voie de conséquence, membre de son organisation régionale, l'ORIT.

Une situation comparable prévaut dans les pays andins, où se côtoient des centrales affiliées aussi bien à la CISL à la CMT, qu'à la FSM, et où un mouvement de coordination régionale se développe en parallèle. Au Chili, la Centrale unique des travailleurs (CUT) est demeurée non-affiliée durant la plus grande partie de son histoire. À la suite d'un long débat interne, elle a choisi de s'affilier à la CISL, mais il reste à voir quelles seront les retombées de l'unification en cours sur la centrale. Au Brésil, les deux plus grandes organisations syndicales, la Centrale unique des travailleurs (CUT) et Força Sindical (FS) sont affiliées à la CISL, tandis que la FSM et la CMT comptent un affilié chacune. Au Venezuela, la situation est passablement plus complexe, puisqu'une fraction des travailleurs affiliés à la Confédération des travailleurs vénézuéliens (CTV), elle-même affiliée à la CISL, en l'occurrence, les travailleurs du pétrole, a été impliquée dans l'opposition au président Hugo Chavez. La CTV subit depuis lors des représailles de la part du pouvoir et elle est présentement en perte de vitesse, alors que le gouvernement a favorisé l'émergence d'une autre organisation syndicale, non-affiliée celle-là. Enfin, en Amérique centrale et dans les Antilles, nous avons affaire à une multitude de petites organisations, avec ou sans affiliation internationale, dont la représentativité et l'action varient du meilleur au pire selon les contextes, tandis qu'à Cuba, la Confédération des travailleurs cubains (CTC), une organisation syndicale unique, est encore et toujours affiliée à la FSM.

Dans ces conditions, la création d'une nouvelle organisation syndicale mondiale risque d'avoir des effets majeurs et elle pourrait même constituer un puissant accélérateur de la recomposition du mouvement syndical aux niveaux national et régional dans les Amériques. En effet, la mise en place d'une seule organisation internationale aura des répercussions sur les organisations régionales de la CISL et de la CMT que sont respectivement l'Organisation

régionale interaméricaine du travail (ORIT) et la Confédération latino-américaine du travail (CLAT). Or, non seulement ces deux organisations ne couvrent pas le même territoire, comme nous l'avons vu, mais leur degré d'autonomie n'est pas le même non plus. À l'intérieur de la famille de la CMT, la CLAT est une organisation passablement autonome quant à son budget, ses orientations et ses décisions, alors que l'ORIT est plutôt un regroupement régional de syndicats affiliés à la CISL, dont elle dépend au niveau budgétaire et au niveau politique, dans la mesure où elle relève également du Congrès de la CISL.

D'ailleurs le Congrès de Myasaki a renforcé la coordination et la cohérence, afin de favoriser la poursuite des politiques et priorités décidées par la CISL. Si les congrès régionaux, comme ceux que tient l'ORIT, sont reconduits, leur champ d'intervention est balisé : ils doivent adopter des politiques et des stratégies destinées à promouvoir la mise en oeuvre des politiques internationales de la CISL, selon des méthodes appropriées. Si le secrétaire général de l'ORIT est encore et toujours élu par un congrès régional, cette élection n'en sera pas moins soumise à la ratification du Comité exécutif de la CISL, comme cela se fait déjà pour les régions Asie-Pacifique et Afrique. De plus, ces secrétaires généraux auront dorénavant statut de secrétaires généraux adjoints de la CISL. Des programmes de travail et de mise en oeuvre des décisions du Congrès de la CISL seront préparés et supervisés dans les régions, ce qui devrait donner plus de cohérence et d'impact au mouvement d'unification, mais ce qui implique aussi une certaine centralisation de la prise de décision.

Or, la vitalité d'un mouvement dépend du maintien d'un équilibre précaire entre la démocratie la plus large et la plus profonde, d'une part, la capacité de définir des orientations politiques et des axes de travail cohérents et efficaces, d'autre part. L'avenir seul nous dira si ces arbitrages sauront ou non favoriser les rapprochements souhaités sur le terrain même des luttes syndicales. A l'heure de la mise place d'une nouvelle organisation syndicale mondiale, les débats sur les rapports entre le secrétariat central et les régions, ainsi que sur la démocratie et la nécessaire unité d'action sont donc déterminants.

Par ailleurs, les organisations sectorielles constituent un autre sujet de préoccupation : la CMT est organiquement composée de fédérations sectorielles, alors que cette structure n'existe pas à la CISL. Les fédérations syndicales internationales ont leur existence propre, regroupant d'ailleurs des syndicats sans égard à leur affiliation internationale à l'une ou l'autre des grandes confédérations internationales. Les fédérations syndicales internationales ont d'ailleurs clairement exprimé leur volonté de demeurer indépendantes, bien que des rapprochements entre organisations sectorielles soient déjà en cours de préparation, comme c'est le cas avec l'Internationale de l'éducation. Dans certaines régions, entre autres dans les Amériques, ces organisations sectorielles ont aussi développé des structures propres, comme c'est le cas pour l'Internationale de l'éducation pour l'Amérique latine. La question se pose alors de savoir quelle sera l'évolution de ces structures sectorielles dans un contexte où il faut aussi tenir compte de l'état des rapports de force entre elles et les confédérations internationales. À cet égard, l'échéancier qui a été établi constitue déjà un défi. Qu'on en juge : en novembre 2004, le Conseil de la CMT décidait d'entériner les démarches entreprises et de poursuivre dans la voie tracée ; en décembre 2004, le Congrès de la CISL à son tour, donne formellement le mandat à son secrétariat de travailler à la création d'une nouvelle organisation internationale ; en novembre 2005, le Congrès de la CMT devra évaluer les résultats des discussions encourues et prendre une décision finale en vue de la création de la nouvelle organisation en 2006. C'est donc la fermeté et la résolution qui, de part et d'autre, semblent l'avoir emporté sur toute autre considération.

Enfin, une dernière orientation du Congrès, moins spectaculaire mais tout aussi déterminante, a été le mandat accordé au secrétaire général de développer des alliances larges avec la société civile. On peut y voir une suite très concrète de l'esprit, des formes d'organisation et de luttes développés dans la mouvance du Forum Social Mondial de Porto Alegre, comme en témoigne l'extrait suivant d'un document issu du Congrès :

... Les syndicats du monde entier ont une responsabilité particulière dans la construction, avec d'autres, d'un projet politique qui offre des solutions pour une transformation sociale, fondamentale et progressive, qui se fasse à

l'avantage des travailleuses et des travailleurs de toute la planète...

...Le Congrès charge dès lors le secrétaire général d'intensifier les efforts de la CISL pour construire des alliances appropriées avec des groupements politiques et d'autres organisations de la société civile qui partagent les valeurs et objectifs du mouvement syndical international. Le Congrès demande aux organisations affiliées de soutenir ces efforts par le biais d'une action à l'échelon national.

On voit ainsi que le congrès de Myasaki marque un tournant important pour le monde syndical, que ce soit en termes d'orientation et de structure. Nous avons désormais affaire à un projet clair, cohérent et concret qui repose sur un rapprochement inédit avec les citoyens et les citoyennes et qui, ce faisant, aura des répercussions sur le monde du travail à la grandeur des trois Amériques.

Annexe [\[3\]](#)

Principes de base pour une nouvelle organisation syndicale internationale :

La Confédération, se veut l'organisation unitaire et pluraliste, représentative de mouvement syndical mondial. Elle affine les syndicats démocratiques, libres et indépendants, respectant la diversité des sources d'inspiration et des formes d'organisation qui leur sont propres.

La Confédération détermine ses positions et conduit son action en pleine indépendance de tout pouvoir extérieur, qu'il soit étatique, politique, économique, religieux ou autre.

La Confédération se fonde sur la conviction que le travail humain revêt une valeur supérieure à celle du capital et de tous les autres éléments de la vie économique.

La Confédération se réclame des valeurs de liberté, de justice sociale, de solidarité et d'équité qu'ont animé les luttes incessantes du mouvement syndical tout au long de son histoire, pour l'affirmation de la dignité des hommes et des femmes au travail et pour la reconnaissance de leurs droits fondamentaux sur les lieux de travail comme dans la société.

La Confédération est convaincue que faire vivre ces mêmes valeurs dans les conditions d'aujourd'hui requiert un syndicalisme de transformation sociale, rassembleur et mobilisateur afin de :

- ▶ réaliser à l'échelle du monde un développement durable, équitable et solidaire, visant l'élimination de la pauvreté, la protection de l'environnement, l'accès aux biens publics, la création d'emplois dignes pour tous et toutes ;
- ▶ affirmer les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, à vivre en démocratie sous le gouvernement de leur choix, à l'abri de toutes formes d'oppression, d'exploitation et de discrimination ;
- ▶ revendiquer le plein respect partout dans le monde des Droits de l'Homme y compris les droits sociaux ;
- ▶ promouvoir l'égalité de genre au travail et dans tous les aspects de la vie ;
- ▶ contribuer à la réalisation et au maintien de la paix dans la justice et la sécurité pour tous les peuples ;

- ▶ rejeter le recours à la guerre comme moyen de règlement des conflits et renforcer le rôle des Nations Unies comme enceinte légitime et essentielle pour leur solution ;
- ▶ agir pour une nouvelle gouvernance de la mondialisation afin de la plier à l'objectif d'un ordre économique et social plus juste, humain et solidaire, par la réforme, la démocratisation et la cohérence dans l'action des institutions multilatérales.

La Confédération est plus particulièrement mandatée par ses affiliées pour :

- ▶ défendre et promouvoir les droits et les intérêts des travailleurs, en tout lieu et en toute circonstance ;
- ▶ assurer la représentation et accroître l'impact du mouvement syndical à l'égard des institutions internationales aussi par l'établissement d'un droit de consultation permanente ;
- ▶ renforcer le rôle de l'OIT et veiller à l'application généralisée des normes sociales internationales ;
- ▶ soutenir le développement des syndicats démocratiques et indépendants partout dans le monde, aussi à travers une coopération syndicale coordonnée ;
- ▶ dénoncer toute violation de la liberté syndicale, des droits à la négociation collective et de grève et organiser la solidarité et l'action internationale nécessaires à leur rétablissement ;
- ▶ combattre sous toutes ses formes le racisme, la xénophobie et l'exclusion et assurer les droits des travailleurs migrants ;
- ▶ lutter pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé ;
- ▶ développer le dialogue social avec les organisations internationales des employeurs dans la poursuite des objectifs du mouvement syndical ;
- ▶ promouvoir et soutenir la coordination de l'action syndicale visant les entreprises multinationales ;
- ▶ organiser des campagnes, des journées d'action et toute autre mobilisation au plan international, jugées nécessaires pour l'aboutissement des revendications syndicales ;
- ▶ soutenir les efforts visant à élargir la représentativité du mouvement syndical par rapport aux différentes couches d'un monde du travail de plus en plus diversifié ;
- ▶ assurer la pleine intégration des femmes dans les syndicats et la promotion d'égalité de genre dans leurs organes de direction ainsi que dans leurs activités à tous les niveaux ;
- ▶ promouvoir les droits des jeunes travailleurs à un emploi décent et leur pleine participation dans les syndicats ;
- ▶ développer les liens et la coopération avec d'autres organisations de la société civile dans la poursuite d'objectifs communs.

* Délégué de la CSN au dix-huitième Congrès de la CISL. L'auteur tient à remercier Dorval Brunelle pour sa contribution à la présente chronique.

Université du Québec à Montréal

Tel : (514) 987 3000 # 3910

Pavillion Hubert-Aquin, Local A-1560

www.ceim.uqam.ca

1255 rue St-Denis Montréal

(Québec) H2X 3R9

[1] Les principales résolutions ont porté sur le travail décent et le développement durable ; l'abolition du travail des enfants ; les campagnes contre le VIH/SIDA ; l'action internationale pour la paix et le rôle central des Nations-Unies le renforcement de l'OIT pour promouvoir la justice sociale dans l'économie ; la responsabilité sociale des entreprises ; la syndicalisation, ; l'opposition à la discrimination et la promotion de l'égalité ; des syndicats pour les femmes, les femmes pour les syndicats ; les jeunes travailleurs, espoir pour l'avenir ; les droits syndicaux ; la coopération syndicale pour le développement et l'éducation ; la réforme du Fonds international de solidarité ; la santé et la sécurité au travail.

[2] « Historiquement, l'AFL-CIO avait plutôt été portée à défendre la politique extérieure du gouvernement américain et à éviter de se compromettre dans des mouvements de solidarité transfrontalière. On pourrait d'ailleurs rappeler à cet égard le rôle stratégique assumé par l'affiliée de l'AFL-CIO en Amérique Latine, l'American Institute for Free Labor Development (AIFLD) qui s'est portée à la défense des syndicats soi-disant "modérés" les plus proches des régimes autoritaires, sinon dictatoriaux, contre tous les syndicats progressistes ou radicaux, et dont l'histoire apparaît rien moins que "sordide" aux yeux de certains analystes ». Voir D. Brunelle et Sylvie Dugas, « Les oppositions au libre-échange en Amérique du Nord », in D. Brunelle et C. Deblock, éd., L'ALENA : le libre-échange en défaut, Montréal, Fides, 2004, p. 284.

[3] On trouvera les documents de la CISL sur son site : <http://www.icftu.org>